[illegible]RE.

[illegible] RÉCE[illegible]
FÉLIX DE MARMAS.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 28 février.

Une personne digne de foi, arrivée des Natchitoches, nous informe que toutes les rivières du haut ont débordé, et que les habitants emploient tous leurs bras à consolider leurs levées, pour prévenir les crevasses qui sans doute feraient ruiner de leurs travaux, en certains endroits du moins, seront inutiles. Nous ne devons pas être sans inquiétude pour les environs de la ville, et il est à propos que les habitants riverains fassent réparer leurs levées, on dit, dès demain, dans peu, à voir le flanc n'être en bon [illegible] à la quelle il parviendra, [illegible]ement.

NOUVELLES D'EUROPE.

La malle du nord, arrivée hier, a apporté des journaux de Charleston et de Savannah du 18 de New-York du 12 et de Norfolk du 15 : ces derniers annoncent l'arrivée du navire *Tally Ho*, capitaine FRÊRE, venu de Liverpool en 30 jours, et par lequel on a reçu des papiers de cette ville du 3 janvier et de Londres du 4.

Ces papiers, disent les feuilles de Norfolk, sont d'une aridité peu commune. Les rapports sur le choléra n'annoncent aucun progrès de cette maladie depuis les derniers avis.

On ne s'occupe guère du bill de réforme : le *Times* se borne à [illegible] qu'il sera adopté. Néanmoins ce journal ne fonde aucun espoir sur l'effet que peuvent produire sur les nobles lords l'indignation publique et ses terribles conséquences.

L'empereur de Russie n'avait pas encore ratifié le traité proposé [illegible] la Hollande et la Belgique. Le *Courier* (organe du gouvernement anglais) affirme que cette ratification n'est différée que par pure délicatesse envers la Hollande, jusqu'à ce qu'on ait obtenu son consentement ; et que l'empereur a donné son approbation aux 24 articles. Nous verrons bientôt. Le *Times* est d'une opinion différente, il persiste à dire que Nicolas a refusé sa sanction au traité.

Les Polonais qui s'étaient réfugiés en Prusse sont tous entrés dans leur pays, sous la conduite de commissaires nommés par le gouvernement russe. On dit qu'ils ont été traités avec douceur et humanité. Ainsi fait ou au loup, jusqu'à ce qu'il soit dans le piège.

Des lettres de Smyrne du 19 novembre, disent que le choléra, qui avait fait fuir de cette ville tous ceux des habitants qui avaient quelques moyens, a entièrement cessé. A Constantinople, il n'y avait plus ni peste ni choléra.

Cinq mille hommes de troupes belges ont reçu l'ordre de se rendre à Luxembourg ; des dispositions de la plus grande [illegible] prises concernant les rebelles qui seraient arrêtés les armes à la main.

Le *Courier* du 3 janvier s'exprime ainsi :—

"Le bruit accrédité d'une sérieuse mésintelligence entre ce pays (l'Angleterre) et la France, relativement à la démolition des forteresses de la frontière de la Belgique, joint à la nouvelle reçue d'Espagne, a répandu aujourd'hui une teinte sombre sur la bourse." Il paraît que Ferdinand a adressé une note diplomatique à toutes les cours d'Europe, pour leur exprimer sa détermination de défendre son [illegible] allié Miguel ; on craint que quelque autre puissance continentale n'imite cet exemple ; auquel cas l'Angleterre se verrait engagée dans une guerre. L'expédition projetée ou commencée de don Pedro, a augmenté la colère et éveillé l'activité de Miguel ; à la réception de cette nouvelle, il a répété aux négocians des menaces d'amende et d'emprisonnement, et les a accablés d'injures ; en outre, il a donné des ordres pour concentrer la totalité de l'armée portugaise sur la côte. Les dernières nouvelles annoncent que don Pedro a reçu de nouveaux renforts pour sa flotte, (par les bateaux à vapeur anglais le *Sir Edward Banks* et le *Superb*), et qu'elle était à la veille de mettre à la voile."

Vous verrez que l'étrange intimité de l'Angleterre et de la France aura bientôt cessé, et qu'après avoir avalé des insultes du principicule de Modène, M. M. Périer, Sébastiani et Cie. souffriront encore les gedomontades de Ferdinand d'Espagne.

Il semblerait que le chef de la branche cadette des Bourbon de France est déjà fatigué du poids de la couronne. Le *Tribunal*, de Paris, du 1er. janvier, contient la nouvelle suivante, que nos lecteurs ne manqueront pas de trouver fort curieuse :

"Des rapports d'une nature extraordinaire, circulent depuis deux ou trois jours ; ils nous sont parvenus de tant de sources différentes, que nous ne pouvons nous refuser d'en faire part à nos lecteurs ; car il est de notre devoir, non seulement de les informer de ce qui est passé, mais de ce qui se prépare, quand une nouvelle de cette nature nous parvient avec le caractère de la probabilité.

"Ce rapport est relatif à l'abdication de Louis-Philippe en faveur du duc d'Orléans. Il est nécessaire que nous attendions et que nous méditions pendant vingt-quatre heures au moins, avant de présenter les réflexions que l'annonce d'un tel événement nous inspire naturellement."

S'il y a quelque chose de fondé dans ce rapport, et Louis abdique en effet, la France pourra lui dire : Voilà ce que vous a valu votre obstination à gouverner avec Périer, en dépit de l'opinion publique et des dispositions de l'Europe.

NOUVELLES DE LA JAMAÏQUE.

Le brick *Enterprize*, parti de Montego Bay (Jamaïque) le 19 janvier, est arrivé à Savannah et rapporte que nombre d'esclaves s'étaient réfugiés dans les montagnes, et qu'on se disposait à les poursuivre. On portait à 166 le nombre des incendies et des fruites seulement dans la paroisse St. James. A Montégo, 8 nègres ont été fusillés, 13 pendus, et 3 autres condamnés à mort. Le *Révérend* Mr. Burchell, missionnaire anabaptiste, accusé d'avoir pris part à la révolte, était arrêté et tous ses papiers séquestrés.

MÉLANGES.

LE COUVENT DE SAINTE-MARIE-AUX-BOIS.

Episode, précédé d'une Notice sur la guerre d'Espagne en 1823, par M. le vicomte de MARTIGNAC.

Les grandes [illegible] laissent un vide à remplir, et, comme les plus [illegible] infortunes, [illegible] besoin de [illegible] quittant le pouvoir, les uns vont [illegible] les [illegible] arrière, les autres font des Mémoires ou des [illegible]. Retiré, [illegible] sa disgrace, dans les champs paternels de Garonne, M. de Martignac, bientôt las du jardinage, a préféré la culture des lettres : *pereat aratator, rusticentur*. La, le poursuivant les souvenirs de la mémorable campagne de 1823, et pour justifier le commissaire civil à l'armée d'Espagne, il a conçu la grande pensée de justifier toute l'expédition, comme on peut encore l'entendre aujourd'hui, pour défendre le ministère des Bourbons, défendre la restauration tout entière. Cette retraite forcée nous vaudra donc l'ouvrage *grave et sérieux* dont M. de Martignac daignera bientôt *autoriser* la publication. En attendant l'heureux avènement de son livre, et pour satisfaire à la juste impatience de la Presse, et jalouse, [illegible] en suite des [illegible] de la restauration, l'autonymous donne un avant-goût des plaisirs délicats qu'il nous a préparés.

C'est un épisode extrait du grand ouvrage, et jeté comme prémisseur au milieu du public. Bernardin de Saint-Pierre et M. de Châteaubriand n'ont-ils pas détaché l'un Paul et Virginie des *Etudes de la nature*, l'autre *Atala* du *Génie du christianisme*? Imiter les grands talens qui nous ont devancés, c'est une manière de se mettre à leur niveau. Mais cet épisode, quelque allongé qu'il fût par les procédés de l'art typographique, ne pourrait remplir à lui seul un in-12 épais comme le travers du doigt. M. de Martignac ne [illegible] précéder d'une [illegible] de l'œuvre principale, délayée en 58 pages : car la *notice*, publiée en guise de préface, n'est [illegible] simple annonce qu'on peut résumer en deux mots. On lit à la page 16 : "La gravité du "litige vaut bien [illegible] attendre, pour prononcer, "que les deux [illegible] aient été entendues, et "quelques applications que je puis d'avance con"signer ici ne feront peut être sentir la nécessité." Puis on lit à la page 17 : "Sur ce "point, je dirai [illegible] mots, et ce peu de mots "suffiront pour prouver que la question n'est "en moins, [illegible] examinée, et qu'elle a droit "d'exiger les honneurs d'une discussion sérieuse "et approfondie." Qu'y a-t-il, s'il vous plaît, entre la page 16 et la page 17 ? Arrive alors cette étrange [illegible] qu'on n'a fait nulle violence au peuple espagnol, puisqu'il ne voulait pas de sa constitution, comme s'il ne l'eût pas [illegible] tout seul en 1820, et qu'il n'eût pas fait cent mille Français, poussés par la sainte-alliance, pour la lui ôter en 1823 ! Puis viennent quelques phrases banales de bulletins sur la discipline de l'armée, enfin, des louanges fort délicates à son auguste chef, à cette espèce de ridicule mensonge que les Espagnols avaient salué du nom de *principe tonto*, et auquel son cher oncle avait accolé deux *menins*, un pour la guerre, M. le major-général, l'autre pour la politique, M. le commissaire civil. Dans cette *notice*, dépourvue de toute idée, de toute appréciation des événemens et des hommes, une seule chose est fait remarquer : "De non moins récits "de cette expédition, dit l'auteur, ont été publiés ; "mais ces récits n'en comprenaient que la partie "militaire, et n'en offraient, par conséquent, "que le côté le moins curieux et le moins intéressant. L'histoire que je prépare la présentera au contraire sous son point de vue politique, le seul qui n'ait été encore ni traité ni "connu." Nous demandons à M. le vicomte pardon de le démentir ; mais ce travail a été fait.

Arrivons au *corps* du livre, pauvre historiette écoutée, commune, sans intérêt, écrite d'un style d'homélie parlementaire, et prétendant néanmoins au genre descriptif et moral.

Ce n'est pas la première fois qu'un novice écrivain quitte en chaise de poste de la frontière d'un pays à sa capitale, se met au moment au balcon d'une auberge, et revient s'enfermer dans son cabinet pour écrire un voyage pittoresque ou un roman historique. Déjà, sans sortir du sujet, nous avons vu M. Nicolas de Salvandy rassembler ses rêves en quatre gros volumes, et leur donner hardiment pour titre : *l'Espagne*. Nous craignons fort, s'il faut en juger par l'échantillon, que M. de Martignac n'ait composé son livre comme l'auteur d'*Alonzo*. Il veut décrire le peuple le plus original de l'Europe ; mais qu'en a-t-il vu ? comment l'a-t-il parcouru ? quelles parties en connaît il ? D'Irun à Madrid, il s'est reposé quelques jours dans une *posada* de Burgos, vieille ville ruinée et déserte, où pourtant il a vu *la foule circuler incessamment* sous les portiques de la cathédrale. Voilà tout. Ainsi, ses souvenirs ne s'étendent point au-delà du petit ruisseau de l'Arlanzon. Il n'a donc pas suivi les bords du Guadalquivir, du Tage et du Xénil ? Il n'a donc pas admiré la *Mezquita* de Cordoue, l'*Alcazar* de Séville, l'*Alhambra* de Grenade, la *Huerta* de Valence ? Dans la triste Castille-Vieille, a-t-il pu deviner la poétique Andalousie ? Quelle Espagne bon Dieu ! va-t-il donc nous peindre !

S'il ignore les choses, M. de Martignac aura pu du moins étudier les hommes, car il a, dit-il, "poursuivi la vérité dans les clameurs de la "place publique, dans les entretiens du salon, "dans les confidences du cabinet, dans les do"léances de la chaumière." A coup sûr, il sait le langage du pays ! Cependant (voyez comme l'erreur est facile !), en lisant son épisode, j'aurais juré qu'il n'entend pas un mot d'espagnol. Le couvent choisi comme lieu de la scène a pour patrone *Santa-Maria-de-los-Huelgas*, c'est-à-dire Notre-Dame des Récréations. M. de Martignac l'appelle Sainte-Marie-aux-Bois. Ce n'est sans doute pas une traduction qu'il a voulu faire ; mais, en tout cas, le nouveau nom est mal choisi, car je le défie de lui trouver un équivalent dans la langue castillane. A défaut de citations, qu'il a prudemment évitées, ses noms propres sont à-peu-près tous estropiés. Il dit Francesco pour Francisco, Léonora pour Léonor, c'est-à-dire les noms italiens pour les noms espagnols. Enfin, il appelle un autre personnage *des Vivar*. M. de Magnac ignore-t-il que le *don* espagnol, comme le *sire* anglais, ne se met jamais devant le nom de famille *(apellido)*, mais seulement devant le nom de baptême *(nombre)*? Don Vivar ! c'est une de ces lourdes bevues qu'un écolier ne ferait pas après avoir lu quatres pages du *Nouveau Sobrino*.

Quant aux connaissances de M. de Martignac en histoire, la matière manquait à peu près pour en juger. Toutefois, et comme pour nous faciliter une appréciation complète, il a bien voulu glisser à la fin du volume une petite note historique qui mérite d'être citée tout entière :

" La famille Gonzalès est une des plus an"ciennes et des plus illustres de l'Espagne. " Au commencement du onzième siècle, un de " ses membres, Fernand Gonzalès, fut le pre"mier souverain proclamé à Burgos, d'abord " sous le titre de *comte*, puis sous celui de *roi* " de Castille. Son trône fut le berceau de " cette grande monarchie castillane qui embras" sa successivement les nombreuses provinces " dont elle se compose aujourd'hui. "

Autant de mots, autant d'erreurs. 1°. Il y a peut être dix mille familles Gonzalez en Espagne, attendu que ce nom, comme ceux de Martinez, Ferez, et tous les autres formés d'un prénom, est prodigieusement commun. 2°. Faire remonter ce nom au premier comte de Castille, c'est une double ignorance : car il n'y avait alors aucune espèce de noms de famille, et ce comte s'appelait Fernan-Gonzalez, tout simplement parce qu'il était fils de Gonzalo, comme son fils à lui, devait se nommer Fernandez, parce qu'il était fils de Fernan. 3°. Ce Fernan-Gonzalez ne vivait pas au commencement du onzième siècle, mais au milieu du dixième (vers 950) 4°. A cette époque, il se rendit, il est vrai, indépendant des rois de Léon, mais il ne prit jamais le titre de *roi* de Castille. La Castille fut érigée en royaume, seulement en 1037, pour Ferdinand Ier, fils de Sancho III, roi de Navarre, gendre de Bermudo III, roi de Léon. 5°. Ce n'est point, enfin, le trône de Fernan-Gonzalez, descendant des anciens Goths, comme de Pélage, qu'fut le berceau de la monarchie castillane, car sa postérité s'éteignit peu après. Ferdinand Ier, qui réunit pour la première fois la Navarre, la Castille et Léon, était de la race *française* des souverains de Navarre, issus des ducs de Gascogne.

On est assez généralement d'accord que, pour bien connaître un pays, et le bien faire connaître, pour en décrire la physionomie, les mœurs, les préjugés, les coutumes, trois conditions sont indispensables : l'avoir vu, en connaître l'histoire, en parler la langue. M. de Martignac remplit-il ces conditions ? c'est ce que nous laissons à décider à présent au *discreto lector*. Peut-être quelques esprits mal faits vont-ils attribuer nos remarques à cette envie qui s'attache au pouvoir, qui le poursuit jusque dans la disgrâce, ne respecte pas même l'homme de lettres dans le ministre déchu, et lui conteste son titre d'écrivain comme celui d'homme d'état. Si cette pensée peut adoucir, pour le noble auteur du *Couvent de Sainte-Marie-aux-Bois*, l'amertume des critiques qui accueillent au début de sa nouvelle carrière, nous consentons volontiers à [illegible] qu'il la quitte, et [illegible] s'appliquer [illegible] toutefois [illegible] l'être fait [illegible] espagnol : *Del debol acido, [illegible]* (*National.*)

LES MAUROMICHALIS.

Enfans de l'antique Laconie, descendans des soldats de Sparte, les Mauromichalis, beys de Maïna, [illegible] comme eux jalouses de leurs libertés, comme eux ils sont braves et intrépides. Jamais le Turc ne put les soumettre, jamais un Mauromichalis ne [illegible] : fièrement, comme leurs aïeux, ils présentaient au sultan le sabre [illegible] sur la lame d'un sabre aux frontières de leurs domaines.

Un homme [illegible] de la patrie [illegible] de l'indépendance grecque, essaie [illegible] de faire de ces chefs redoutables qui lui portent ombrage, les beys du Maïna auraient trouvé [illegible] leur famille ces bras sûrs et dévoués pour abattre le tyran dans l'ombre..... Les Mauromichalis agissent au grand jour, ils vengeront à la face du soleil leur pays opprimé ; ils veulent frapper eux mêmes le comte Capo-d'Istria, religieux autant que brave, c'est à la sortie du temple, et lorsqu'il aura invoqué le pardon céleste qu'ils sacrifieront la victime. Constantin et Giorgali se souviennent d'Harmodius et d'Aristogiton.

Loin de nous de faire l'apologie de l'assassinat, mais c'est la liberté et non aux Mauromichalis qu'on voulait Capo-d'Istria. On sait quelle différence existe entre le poignard fanatique meurtrier d'Henri IV et le fer généreux qui nous délivra de Marat.

Les faits qui ont amené l'assassinat du président de la Grèce justifient l'action politique de Constantin-bey et de Giorgali Mauromichalis. Les faits nous sont transmis, non par un Grec ami de ces intrépides citoyens, non par un servile admirateur de Capo d'Istria, mais par un Français impartial, qui témoin de la révolution de juillet à Paris, s'est rendu en Grèce après avoir escorté le convoi de Charles X à Cherbourg. Ces faits méritent d'être connus.

Les Maïnotes avaient refusé d'accepter comme gouverneur du Magnes un ancien Pacha d'Ali, pacha de Janina, [illegible] Ghékovellos, vieillard méprisable et corrompu. Capo-d'Istria, attribuant ce refus à l'influence des Mauromichalis, tout s'en débarrasse sous prétexte de négocier la pacification du Maïna, les attire à Nauplie. Sur la parole du président qu'ils croient inviolable, bercés des plus belles espérances, nourris des plus séduisantes promesses, ils [illegible] de Sparte se rendent auprès de lui ; c'était un piège. A peine arrivé à Nauplie, le comte Capo-d'Istria, bravant les lois de l'honneur, fait charger de fer Petro-Bey, le chef de la famille, et Kazzi-Mauromichalis, surnommé le roi du Maïna ; ils sont jetés dans des souterrains infects ; les autres sont arrêtés ou surveillés.

Un seul Mauromichalis malade était resté au Maïna ; la vieille mère de ces Spartiates veillait auprès de lui ; des troupes sont envoyées pour s'assurer de leurs bras. Heureusement Katzaco et Constantin Mauromichalis étaient parvenus à s'échapper d'Argos ; ils arrivent dans leurs domaines héréditaires, et à peine ont-ils répandu la nouvelle de la trahison de Capo-d'Istria, que les laboureurs accourent en armes, les bergers descendent du Taygète, les feux d'alarme signalent de montagne en montagne le danger des beys ; les autorités du président sont partout abolies, le gouvernement des Douze est établi, et Constantin Bey, nommé polémarque des forces militaires. Quinze cents Spartiates forment le cercle de guerre, et jurent d'aller sous ses ordres chercher les deux vieillards dans la citadelle de Nauplie, si, dans huit jours ils ne leur sont rendus.

Constantin-Bey, frère de Pétro-Bey, calme leur ardeur qui peut perdre les prisonniers. Il faut négocier. Aussitôt ces peuplades sauvages rappelant les plus beaux traits de l'antiquité viennent déposer aux pieds de Constantin leurs armes d'or et d'argent, leurs sabres précieux ; les femmes lui offrent leurs bijoux, leurs ornemens ; les chefs de famille apportent les céréales de leurs provisions d'hiver pour compléter la rançon qui doit racheter Pétro-Bey et Kazzi.

Constantin laisse sa mère, secondée par Katzaco, résister aux forces du président, et retourne à Nauplie. La parole que lui a donnée Capo d'Istria est de nouveau violée, il est encore une fois prisonnier dans la ville.

Il n'en faut pas davantage, la mort du tyran est décidée, accomplie, les beys du Maïna sont vengés ; mais Constantin tombe mort percé d'une balle auprès de sa victime.

Paix à Capo d'Istria. Honneur aux Mauromichalis ! (*Figaro.*)

COMMERCIAL.

MARCHÉ DE LIVERPOOL, 4 janvier.

Les demandes de coton sont très-bonnes ; les ventes d'hier se sont élevées à 3000 balles et aujourd'hui à 5000 ; les cotons américains sont augmentés de 1-8*d* par liv. tandis que les Brésils et autres demeurent stables. Les importations de la *semaine* ont été modérées.

Estamos autorizados para anunciar al público que se van sostenidos porque un numero de escionistas como candidados para Directores de la Banca de la Cuidad, los individuos siguientes :

F. Gardere.	*J. W. Lavillebeuvre.*
S. J. Peters.	*Geo. W. White.*
J. A. Bordier.	*J. E. Jolly.*
Wm. M. Beal.	*Wm. H. Leonard.*
R. O. Pritchard.	*J. D. Borduzat.*
P. S. Newton.	*James Pech.*

TICKET INDEPENDANT.

S. J. Peters	J. W. Lavillebeuvre
V. St. Victor	J. W. Zacharie
Wm. Tufts	Jno. Puech
Wm. M. Beale	Benj. Levy
J. Chastant	C. Adams jr.
C. Dessaps	

Les hommes autorisés à annoncer M. Jn. Lafitte Massa comme candidat pour la place d'Alderman du 8ème. district, et qui ont été nommés par la majorité des votans de ce district.

Également, pour le 5me. district, M. Coffinet J. Suares, chef, Jean Culbertson.

Nous sommes autorisés à annoncer que MM. Mathew Monroe et W. A. Gray sont candidats pour représenter le premier district dans le Conseil de Ville, à l'élection prochaine des Aldermen.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Navires arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.

EXPORTÉS.

Navire Trinité, Bettus, Bordeaux, T H Gale
Brick Halsford, Hood, New-York, [illegible]
[illegible] Lincoln & Gaston
[illegible] Arrivé
Bateau à [illegible] Brooks, Attakapas,
Bateau à [illegible] Laurent, Bayou Sarah.
Bat.-à-vapeur [illegible], de Lafourche.
Bat.-à-vapeur [illegible], de Little-Rock.
Bat.-à-vapeur Attakapas, Town, Grand-Gulf.

BANQUE DE LA CITÉ, 20 février.

LES Actionnaires de cette Banque sont prévenus que lundi, 5 mars prochain, entre 6 heures du matin et 6 heures de l'après midi, il sera procédé à l'élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante.

L'élection se tiendra à la Banque, encoignure Royale et Bienville. 21 fév.

Théâtre d'Orléans.

Mardi 28 février,

Louise, ou la Réparation,

Vaudeville en deux actes.

Le spectacle commencera par

MA TANTE AURORE,

OU LE ROMAN IMPROMPTU.

THÉATRE DE LA RUE DU CAMP-MARS.

Mardi lui Mardi.

DOUGLAS,

Tragédie de Home. *Lady Randolph*, Mlle. Pacide ; *le jeune Norval*, le jeune Burke.

A la fin de cette pièce, le jeune Burke conduira l'orchestre dans l'*Ouverture de la Caravane*.

Suivie de

LE TUTEUR IRLANDAIS,

Pièce comique.—*Tally O'Rourke* alias *Jacques O'Toole*, le jeune Burke.

SALLE BERNARD,

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.

Mercredi, 29 février,

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée.—Cavaliers, une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement du magasin de MASQUES et COSTUMES DE BAL, dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers.

61 boucaux SUCRE, en débarquement du sloop Juno, à vendre par

28 fév. A. QUERTIER & BOUTIN.

PIERRE DUTHIL, *forgeron et ferreur*, élève de Messrs. Gilet & Camet, à l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il a acheté le FOND DE LA FORGE de ces messieurs ; qu'il continuera dans le même local, le même genre de travail, et fera tous ses efforts pour soutenir les anciennes pratiques des Messrs. Gilet et Camet, à la bienveillance desquelles il se recommande, ainsi que de toutes les personnes qui voudront l'employer. 28 f.-6

A [illegible].—Attendu qu'Edmond Forlieg m'a demandé la cancellation d'une hypothèque spéciale de cinq mille piastres données par lui le 22 avril 1825, étant une des cautions de J. M. Morel Guirammand, comme juge de paix de la paroisse St.-Charles ; et aussi de l'effet et de toutes les hypothèques qui en résultent, souscrit par J.-Marie Morel Guirammand, le 25 février 1822, conjointement avec Ed. Fortier et Etienne Roman fils, ses cautions, pour la somme de cinq mille piastres, comme juge de la paroisse de la paroisse susdite :

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déclarer par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque spéciale et le discharge ne seraient pas annullés, rayés et annullés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 25 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-septième. A. B. ROMAN,

Par le gouverneur,

THO. F. M'CALEB,

28 fév—30 Secrétaire d'Etat.

10 *PIASTRES DE RÉCOMPENSE*

Parti marron de chez le soussigné, samedi passé, le nègre GEORGE. Agé d'environ 16 à 17 ans, taille de cinq pieds deux pouces : parlant le français et l'anglais. Il a le regard en dessous, et une grosseur à la machoire, du coté gauche ; lors de son départ il était vêtu d'une veste de casimir blanc gris, d'un pantalon de drap bleu, et d'une casquette en cuir cirg. Depuis plusieurs mois il était employé à vendre de la faïence par la ville.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas l'embarquer à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après les lois.

La dite récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geôle, ou au n°. 78, rue Dumaine.

28 fév—[illegible] A. O. TREMOULET.

SUCCESSION JOURDAN.—*Vente par le Receiver des Tutelles*. Lundi, 5 mars, il sera vendu au Café de Hewlett, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de J. J. Jourdan et de Victoire Celse, sa femme, tous deux décédés :

1°. Tout l'îlet formé par les rues Poydras, Baronne, Hevin et Phillipa, divisé en 36 terrains, ayant chacun entre 26 pieds 8 pouces et 27 pieds 1 pouce de face à ces rues, sur une profondeur entre 108 et 160 pieds 8 pouces. Sur les terrains nos. 7 et 8, se trouve une petite maison. Le reste des améliorations, à l'exception des entourages, appartiennent à M. Paffroy qui les occupent maintenant.

2°. Tout l'îlet formé par les rues du Circle, Poydras, St. Jean et Perdido, divisé en 22 terrains, de 25 pieds 7 pouces à 29 pieds 11 pouces de face à ces rues, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces à 127 pieds.

3°. Deux terrains rue Julie, près St. Charles, de 28 pieds 6 pouces de face, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces ; 4 de ces terrains (le no. 7 formant l'encoignure de la rue St. Charles) sont contigus à ceux précédens, et ont la même façade, sur une profondeur de 100 pieds.

Un terrain rue St. Charles, dans la profondeur des quatre précédens, ayant 27 pieds 10 pouces de face, sur 114 pieds 3 pouces de profondeur. Il y a deux petites maisons bâties sur ce terrain et [illegible].

4°. Dix terrains dans l'îlet formé par les rues St. Charles, Carondelet, Hevin et Girod, de diverses dimensions, d'après le plan exposé à la Bourse.

5°. Huit terrains dans l'îlet formé par les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Hevin, de diverses dimensions, d'après le plan exposé à la Bourse.

6°. Quatre terrains rue des Magasins, entre celles de Wm. Brand et Poydras, ayant chacun 24 pieds 7 pouces de face sur 114 pieds 1 pouce de profondeur ; il y a plusieurs bâtisses sur ces terrains dont qu'une boulangerie.

Deux terrains rue Poydras, ayant chacun 28 pieds 1 pouce de face, sur environ 110 pieds 6 pouces de profondeur ; sur ces terrains il y a une boulangerie et une cuisine en briques et deux étages.

7°. Deux terrains rue Tchoupitoulas, ayant chacun 32 pieds 1 pouces de face, sur 170 pds 6 pouces de profondeur. Il y a sur ces terrains une grande maison en briques, à deux étages, et des magasins numérotés 96, 97 et 98.

8°. La maison et [illegible] rue St. Louis, près Bourbon, occupée par E. G. Sassinet, portant un bail jusqu'au 1er. juin 1834, à raison de [illegible] par mois. Ce terrain a 67 pieds 6 pouces de face, sur 85 pieds 2 pouces de profondeur. La maison et le terrain contigus, formant l'encoignure St. Louis et Bourbon, ayant 60 pieds 4 pouces rue St. Louis, sur 65 pieds 2 pouces rue Bourbon.

Conditions : payable en trois termes égaux, 1, 2 et 3 ans, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Mr. O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Pour plus amples informations, voir les plans exposés à la Bourse. 28 fév

Reçu et à vendre par le soussigné, un assortiment complet de SOULIERS et ESCARPINS français pour homme.

C. MONROSE,

17 fév rue de Chartres, no. 83.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

Il sera vendu, jeudi, 1er. mars, à midi, à la Bourse,

Un Terrain de valeur,

situé rue Sabette, entre les rues de la Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, ayant 37 pieds 3 pouces de face, sur 130 pieds 9 pouces de profondeur ; il y a dessus, une maison *en bois*, à deux étages, presque neuve, de sept appartemens, galeries, cuisines, chambres à domestiques, écurie, remise, puits et citernes.

Conditions : Un quart comptant, et le surplus à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 29 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, trois ESCLAVES de valeur, savoir : Louis, 28 ans, laboureur ; Prudence, de 30 ; Sam, leur enfant, de 7 ans.—Ils sont tous acclimatés, étant depuis 8 ans dans le pays, et sont pleinement garantis.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Hiers vendu en même temps, l'esclave Richard, d'environ 30 ans, robuste et en bonne santé ; habitant cette ville depuis plusieurs années, et bien acclimaté. Il est bon charretier et est propre à tout ; il sait faire la cuisine et parle anglais, français et espagnol, et est pleinement garanti.

Conditions : comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de C. Tolloch, aux frais des acquéreurs. 28 fév

VENTE DE

300 TERRAINS

PROVENANT de la propriété appartenant ci-devant à l'Etat, et offrant, dans ce rapport, toutes les garanties possibles pour les titres, située dans le faubourg Washington, immédiatement au-dessous de la distillerie de M. N. Olivier.

S. HEWLETT & RASPILLER.

Vendront, le Vendredi, 2 Mars à midi, les Terrains ci-dessus, dont un plan, dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, est déposé à la Bourse, pour l'inspection du public.

Conditions : Un, deux et trois ans de crédit, par billets portant hypothèque, avec endossement à satisfaction, seulement pour le premier terme.

L'accroissement du commerce et de la population éloigne chaque jour plusieurs branches d'industrie du centre de la ville, et déjà les terrains offerts en vente se ressentent de cette influence. Ceux de façade offrent des situations avantageuses, et sont de dimensions convenables pour l'établissement de moulins à scie, de dépôsage de chaînes, chantier de merrains, bois de chauffage et de construction. Ceux de l'intérieur sont tous très-élevés, et peuvent convenir à des maisons de plaisance ou être utilisés pour la culture du jardinage.

Le projet d'établir, à peu de distance du fleuve, depuis la ville jusqu'à l'habitation de M. Montgomery, un chemin à coulisse, à dalles, admettant en tout temps le passage de tout genre de voitures, et le canal projeté de la ville au Lac Borgne, qui passera sur ces terres, sont autant de circonstances qui doivent donner une valeur rapide à ces propriétés, en y attirant le commerce et l'industrie, et en développant les ressources et les avantages trop long-temps négligés de ce quartier.

Les hommes entreprenans qui ont réalisé de si beaux résultats dans la partie supérieure, et qui reconnaissent la stabilité du quarré de la ville, ne peuvent trouver une meilleure occasion de s'en assurer de nouveaux. 25 fév—6

PAR H. J. DOMINGON.

MARDI prochain, 28 du courant, à 4 heures après-midi, il sera vendu chez M. François, horloger, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse, montres en argent et en or, pendules de toutes qualités &c. &c. Conditions : jusqu'à $100 comptant, $100 à $200, 60 jours, et plus, 4 mois en billets endossés. 25 fév

PAR H. J. DOMINGON.

MERCREDI, 29 du courant, il sera vendu à la Bourse, un TERRAIN de 45 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 40 pieds de profondeur ; situé entre les rues Royale et Conti, le tout mesure française, avec les édifices qui sont dessus, consistant en une maison de maître, cuisine, chambres à domestiques ; le tout à un étage et en briques, puits en briques, cour carrelée. La dite propriété vient d'être repeinte et blanchie.

Conditions : un tiers payable en janvier 1833, un tiers en janvier 1834 et un tiers en 1835, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25 fév

POUR NEW-YORK.

(Paquebot du 5 mars)—*Lignes de la Louisiane et de New-York.*—Le beau navire neuf NATCHEZ, capt. Reed, partira comme dessus. Pour fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à

FORNER & HUTTON.

28 fév Rue du Canal, No. 77.

POUR LA MOBILE (*Paquebot régulier.*)

La goëlette neuve LOUISIANA, doublée en cuivre, capitaine A. Smith ; partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, au Bassin, ou à

TOURNÉ & BECKWITH.

28 février Nouvelle Levée, no. 15.

POUR MATANZAS.

Le brick espagnol MANUELITA, capitaine Mattorell, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement mercredi, 29 du courant. Pour passage, s'adresser à bord, ou à

ESTEVANELL & COURVAL.

28 fév Nouvelle Levée, no. 6

POUR BOSTON.—(Paquebot.)

Le beau navire HELEN MAR, capt. Holmes, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau n°. 39, ou à

28 fév STETSON & AVERY.

POUR TAMPICO.

La goëlette neuve ELIZA THOMAS, capitaine Detatue, sera expédiée mercredi prochain, 29 du courant, pour fret ou passage, s'adresser à

28 fév TUYES & CO. rue Royale, no. 108.

On a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 125 boucauts sucre. S'adresser à

24 fév Wm. G. HEWES, rue du Camp, no 9.

A FRETER.

La goëlette une voilière SOUTH-CAROLINA, capitaine Gaillard, du port de 110 tonneaux, et pouvant porter 600 barils ; elle a été construite à Charleston en 1829 avec du bon chêne-vert et du cèdre, et est au complet pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. P. MORGAN & Co.

24 fév rue du Camp, no. 43

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, INDEPENDANCE, capit. Tilton, sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au poteau n°. 20, ou à

22 fév HARRISON, BROWN & CO. rue Royale, n°. 117.

POUR BOSTON.

Le beau brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, TUSKAR, capitaine Hall, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

14 fév STETSON & AVERY.

[illegible] BIRDS. Molasses, for sale by

[illegible] 22 JOHN MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

☞ On trouvera deux colonnes d'avis de ces ventes sur la 4me. page.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 1er. mars, à midi, il sera vendu à la Bourse, quatre superbes Terrains, dont trois mesurent chacun 23 pieds 6 pouces de face à la Nouvelle Levée, entre les rues Gaignalé et Suzette, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces ; le no. 4, contigu, mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 191